

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 02002

Numéro SIREN : 432 010 031

Nom ou dénomination : LIBRAIRIE PASSAGES

Ce dépôt a été enregistré le 16/07/2021 sous le numéro de dépôt A2021/026247

LIBRAIRIE PASSAGES
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 39 000 Euros
Siège social : 11 Rue de Brest
69002 LYON

R.C.S. LYON n° 432 010 031

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 17 JUIN 2021

L'an 2021,
Le 17 Juin,
A 16h45,

A l'issue de l'acquisition de l'intégralité des actions de la Société, l'Associée Unique, propriétaire des 3 900 actions composant le capital social, a tenu une Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la Société.

Il a été établi une feuille de présence, signée par l'Associée unique.

L'Associée unique a désigné Monsieur Mathieu BAUSSART, Président de séance.

Madame Delphine SABLÉ est désignée Scrutatrice de séance.

Maître Arnaud DEYDIER est désigné Secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Associée unique a tenu à prendre les décisions de l'ordre du jour suivant :

- Démission de Madame Françoise CHARRIAU aux fonctions de Président,
- Démission de Monsieur Erik FITOUSSI aux fonctions de Directeur Général,
- Nomination de Madame Delphine SABLÉ aux fonctions de Président,
- Nomination de Monsieur Mathieu BAUSSART aux fonctions de Directeur Général,
- Pouvoirs et questions diverses.

Puis, l'Associée unique a pris les décisions suivantes :



DE DS

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique prend acte et accepte la démission de Madame Françoise CHARRIAU de ses fonctions de Président de la société.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique prend acte et accepte la démission de Monsieur Erik FITOUSSI de ses fonctions de Directeur Général de la société.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide de nommer en qualité de Président de la société à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Madame Delphine SABLÉ

Née le 10 Avril 1978 à PARIS 16^{ème} (75),

De nationalité française,

Demeurant 141 Avenue Berthelot, 69007 LYON,

Divorcée non remariée non liée par un pacte civil de solidarité,

Le Président est investi individuellement des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société sous réserve de ceux expressément accordés aux associés par la Loi et les règlements en vigueur ainsi que par les statuts de la société.

Madame Delphine SABLÉ déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié dans les conditions ci-dessus précitées et ne faire l'objet d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions de Président au sein d'une Société par Actions Simplifiée.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Associée Unique décide de nommer en qualité de Directeur Général de la société à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur Mathieu BAUSSART

Né le 7 Juin 1981 à NEUILLY-SUR-SEINE (92),

De nationalité française,

Demeurant 6 Petite Rue des Feuillants, 69001 LYON,

Célibataire non marié non lié par un pacte civil de solidarité



DS AB

Le Directeur Général est investi individuellement des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société sous réserve de ceux expressément accordés aux associés par la Loi et les règlements en vigueur ainsi que par les statuts de la société.

Monsieur Mathieu BAUSSART déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié dans les conditions ci-dessus précitées et ne faire l'objet d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions de Directeur Général au sein d'une Société par Actions Simplifiée.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir les formalités, la publicité ou autres afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les membres de Séance ainsi que l'Associée unique.

LE SECRÉTAIRE

Madame Delphine SABLÉ

(Signature précédée de la mention

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »)

*Bon pour acceptation des
fonctions de Président*

LE SCRUTATEUR

Monsieur Mathieu BAUSSART

(Signature précédée de la mention

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »)

*Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général*

L'ASSOCIÉE UNIQUE